



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200825-DB_2020_103-DE
Reçu le 27/08/2020
Publié le 27/08/2020

DELIBERATION
N°2020-103 du 25 août 2020

**OBJET - Conservatoire et Atelier des beaux-arts :
modification des tarifs 2020-2021 suite à crise
covid-19**

Rapporteur : Mme la Vice-présidente déléguée à la Culture

Le 25 août 2020 à 17 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 19 août 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 31

Nombre de pouvoirs : 5

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Titulaires présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Emilie DESMOULINS, M. Christian JULLIEN, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANCOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LEON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Titulaires présents représentés par leurs suppléants : M. Jean-Pierre PIC représenté par Philippe SIONNET, M. Pierre LEROY représenté par Olivier REY.

Ont donné pouvoir : Mme Claire BARNEOUD à M. Arnaud MURGIA
M. Richard NUSSBAUM à M. André MARTIN
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à M. Christian JULLIEN
M. Florian DAZIN à M. Thomas SCHWARZ
M. Thierry AIMARD à Mme Claudine CHRETIEN.

Titulaire absent non représenté : Mme Annie ASTIER-CONVERSET.

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2019-07-05-004 du 5 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais portant notamment compétence en matière de gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire, dont le Conservatoire à rayonnement intercommunal et l'atelier intercommunal des beaux-arts,

Vu la délibération n°94 du 18 décembre 2018 définissant le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal et l'Atelier Municipal des Beaux-Arts comme étant d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°2020-38 du 25 février 2020 relative aux tarifs 2020-2021 du Conservatoire à rayonnement intercommunal du Briançonnais,

Vu la délibération n°2020-39 du 25 février 2020 relative aux tarifs 2020-2021 de l'Atelier intercommunal des Beaux-arts,

Considérant la crise sanitaire due au covid-19 et l'obligation de fermeture des services communautaires accueillant du public dont, le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Briançonnais (fermé du 16 mars 2020 au 17 mai 2020) et l'Atelier des Beaux-Arts (fermé du 16 mars 2020 au 14 juin 2020),

il est proposé d'accorder aux élèves qui étaient inscrits au Conservatoire et l'Atelier des beaux-Arts durant l'année 2019-2020, période où ces équipements ont été fermés au public, une réduction de 30 % sur l'inscription de ces mêmes élèves pour l'année 2020-2021,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** la mise en place d'une réduction de 30% sur l'inscription 2020-2021 au Conservatoire à rayonnement intercommunal du Briançonnais et à l'atelier des Beaux-arts, uniquement pour les élèves qui étaient inscrits en 2019/2020 ;
- **Précise** que cette réduction pourra être appliquée sur l'inscription 2021/2022 si l'élève ne s'est pas réinscrit en 2020/2021 ;
- **Autorise** les services à encaisser les recettes correspondantes sur les régies appropriées.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,

Arnaud MURGIA



Date affichage : 27 AOUT 2020

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.